

RÉALITÉS SOCIOÉCONOMIQUES

DES ADHÉRENTS DU

PATCH - PÔLE DES MUSIQUES ACTUELLES EN PICARDIE

RAOUL - RÉSEAU MUSIQUES ACTUELLES NORD-PAS-DE-CALAIS



- ÉDITION 2016 -

ÉDITORIAL

Au sein du Patch et du RAOUL, les adhérents des deux organisations participent à la structuration du secteur des musiques actuelles, impulsant de nouvelles orientations destinées à l'ensemble de la filière. Sur des sujets comme la création, l'éducation artistique et culturelle, l'accompagnement, la pratique, la structuration économique, la formation, la ressource ou l'innovation, les engagements des acteurs sont multiples, divers et affirmés. Ils apportent des réponses appropriées aux besoins de leur territoire, dans une démarche collaborative approfondie et transparente. Les travaux du CROMA (Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles) entamés depuis février 2015 sont une belle illustration de la mobilisation et de la capacité d'analyse des acteurs, toujours dans l'optique de faire vivre la culture, de la partager avec le plus grand nombre, de la voir différente, innovante et diversifiée. Ce collectif est également l'incarnation du souhait des acteurs de construire ensemble et en accord avec les pouvoirs publics, les politiques pour le développement de la filière musicale en région dans une logique d'intérêt général, tant au niveau culturel qu'en termes d'aménagement du territoire, de développement économique ou de l'emploi.

Cette approche collaborative (la « co-construction ») est la pierre angulaire de la méthodologie utilisée pour rédiger cette étude. L'OPP (Observation Participative et Partagée), conception innovante, permet aux acteurs interrogés d'être eux-mêmes impliqués dans le déroulé de l'observation. Un travail qui n'aurait pu être réalisé si l'échange et la bienveillance n'étaient pas de mise. Outil indispensable pour la réflexion, la discussion, la prise de conscience, et la construction de la filière, l'observation alimente les travaux des adhérents et des partenaires publics. La production de ce type de données doit s'installer comme base fondamentale et durable du futur pôle régional des musiques actuelles à l'échelle des Hauts-de-France.

Cette photographie 2015 démontre tout le poids et l'impact d'un secteur, sur le plan économique, social et évidemment culturel dont les forces sont démultipliées à l'échelle de la grande région. Cette parfaite interconnaissance n'en sera que bénéfique pour répondre aux nouveaux enjeux qui seront les nôtres pour les prochains mois. Voilà de quoi aborder cette responsabilité avec clarté et dynamisme !

Antoine Grillon
Président du Patch

François Jolivet
Président du RAOUL

SOMMAIRE

ÉDITO	2
AVANT-PROPOS	4
PARTIE 1 — ACTIVITÉS DES STRUCTURES	6
PARTIE 2 — RESSOURCES HUMAINES	13
PARTIE 3 — DONNÉES BUDGÉTAIRES	20
PARTIE 4 — <i>FOCUS FINANCIER</i>	25
CONCLUSION	29
SYNTHÈSE	31
REMERCIEMENTS	32
LES ADHÉRENTS	33
PRÉSENTATION DU PATCH ET DU RAOUL	34

AVANT-PROPOS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Patch, pôle des musiques actuelles en Picardie et le RAOUL, réseau musiques actuelles en Nord-Pas-de-Calais, produisent, pour la première fois, une enquête socioéconomique portant sur les adhérents des deux structures respectives. Ce travail commun s'inscrit dans la logique de rapprochement du Patch et du RAOUL issue de la fusion des régions. Il constitue un pas de plus permettant de mieux saisir les réalités et les enjeux territoriaux du secteur des musiques actuelles au sein de la nouvelle région.

A travers cette démarche d'observation, et la production de données socio-économiques qui en résulte, les enjeux sont pluriels : accompagner la décision politique, renforcer l'interconnaissance des structures, consolider les coopérations et mises en réseau, ou encore échanger entre secteurs artistiques (cinéma, livre, etc.) et entre territoires (autres régions).

La présente enquête fait suite à l'étude menée en 2015 par Le Patch auprès de ses adhérents, ainsi qu'au DLA collectif, économique et financier mené par le RAOUL auprès de ses adhérents en 2013. Elle a vocation à s'inscrire dans le temps afin d'analyser les évolutions du secteur des musiques actuelles en région Hauts-de-France.

MÉTHODOLOGIE

Cette enquête repose sur les principes de l'observation participative et partagée (OPP), qui permet aux acteurs de s'impliquer à toutes les étapes du processus d'observation. Cela se traduit par la création d'un groupe de travail qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'enquête, et ce lors des différentes étapes de l'observation, de la définition de son périmètre à la restitution des données dans la synthèse finale. Ce groupe de travail est constitué d'adhérents représentatifs de la diversité des structures étudiées.

Le questionnaire, conçu par le groupe de travail en concertation avec les équipes salariées du Patch et du RAOUL, s'appuie sur celui diffusé l'an dernier par le Patch et sur certaines parties du DLA collectif RAOUL 2013, afin notamment de visualiser les évolutions temporelles. Il prend également appui

sur les travaux réalisés au niveau national par l'UFISC et ses membres, favorisant ainsi la mutualisation des méthodologies d'observation et d'évaluation.

Les données produites s'axent ainsi autour de trois grands thèmes : l'activité des structures, les ressources humaines et les données budgétaires. Elles portent sur l'exercice 2015. La diffusion du questionnaire a été réalisée en ligne pour les adhérents ayant déjà participé à l'enquête 2015, et fait l'objet de passations individuelles pour les nouvelles structures participantes. Cette démarche a permis d'obtenir un taux de réponse de plus de 90%, soit 38 répondants au total dont 20 adhérents au Patch et 18 adhérents au RAOUL.

AVERTISSEMENT

Les données exposées dans ce document reflètent la composition des deux organisations. Par son histoire, le RAOUL réunit un nombre important de diffuseurs. Le Patch s'est lui organisé sur une logique de représentation de la filière (diffusion, développement d'artistes, création et formation, médias et communication). Ces chiffres font donc état de cette structuration singulière et d'une représentation plus forte au niveau régional des diffuseurs.

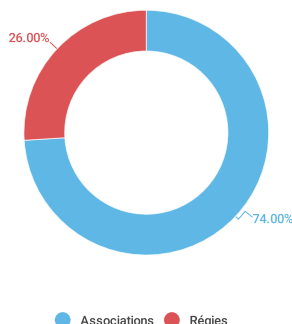
-1- ACTIVITÉS DES STRUCTURES

UN RÉSEAU D'ACTEURS AUX CARACTÉRISTIQUES VARIÉES

STATUTS JURIDIQUES

Les structures adhérentes au Patch et au RAOUL sont régies par différents statuts juridiques. On retrouve une majorité d'associations de type loi 1901, c'est-à-dire des structures de droit privé à but non lucratif. Mais également plus d'un quart d'équipements culturels publics. Parmi ces derniers, 70% sont gérés par des communes et 30% par des intercommunalités.

STATUTS JURIDIQUES
DES ADHÉRENTS



TAILLE DES ASSOCIATIONS

Le nombre d'adhérents des associations révèle une hétérogénéité des structures. Tandis que 3 associations n'ont aucun adhérent, une en compte 2309. Ces spécificités impliquent des modes de fonctionnement et des impacts différents sur le territoire.

On constate par ailleurs des disparités entre les deux organisations. En effet, alors qu'en moyenne

les structures du Patch comptent 85 adhérents, celles du RAOUL en comptent 333.

Cette différence s'explique par la présence de quelques structures importantes au sein du RAOUL, et notamment de 2 structures de plus de 1000 adhérents. Pour le reste des structures des deux organisations, la médiane est de seulement 19 adhérents.

ANCIENNETÉ DES STRUCTURES

Les structures diffèrent également par leur âge. En effet, alors que la structure la plus jeune est née en 2014, la plus ancienne date de 1974. Malgré cette hétérogénéité, les deux organisations sont constituées d'acteurs plutôt anciens, la moyenne d'âge s'élevant à 18 ans.

79% des structures ont plus de 10 ans

LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

On observe à travers l'étude des licences d'entrepreneur la place importante du spectacle au sein des adhérents des deux organisations. Elle dévoile aussi des différences : alors qu'une seule structure du RAOUL ne possède aucune licence (5,6%), 40% des structures du Patch n'en possèdent pas. Ceci s'explique en partie par l'histoire du RAOUL, qui s'est au départ constitué autour de lieux de diffusion.

Licence d'entrepreneur de spectacles

La licence permet à une structure de mener une activité de spectacle vivant ; elle est obligatoire à partir de 7 représentations annuelles ou si son activité principale est la production ou la diffusion de spectacle ou l'exploitation de lieu de spectacle, en employant des artistes. Elle se décline en 3 catégories :

- La licence 1 est destinée aux exploitants de lieux de spectacles.
- La licence 2 s'adresse aux producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées ayant la responsabilité du plateau artistique.
- La licence 3 est attribuée aux diffuseurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées n'ayant pas la responsabilité du plateau artistique.

LABELS ET AGRÈMENTS

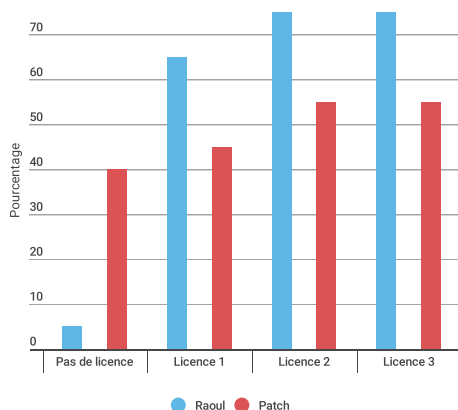
Plusieurs structures sont labellisées et/ou agréées au sein du Patch et du RAOUL :

- 5 SMAC
- 10 structures agréées : 7 agréments Jeunesse et Éducation populaire, 5 agréments Éducation Nationale, 2 organismes de formation, 3 Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS), 4 agréments de Service Civique, 1 Association Éducative Complémentaire de l'Enseignement Public

Le label SMAC (Scènes de musiques actuelles)

Créé en 1998, ce label accordé par le ministère de la Culture et de la Communication confère à ces structures des missions regroupées dans un cahier des charges parmi lesquelles on retrouve la diffusion, la création, la production, l'accompagnement de projets et la ressource, ainsi que la médiation des populations et l'établissement de partenariats sur le territoire d'implantation et au sein des réseaux professionnels nationaux et internationaux.

DÉTAIL DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES



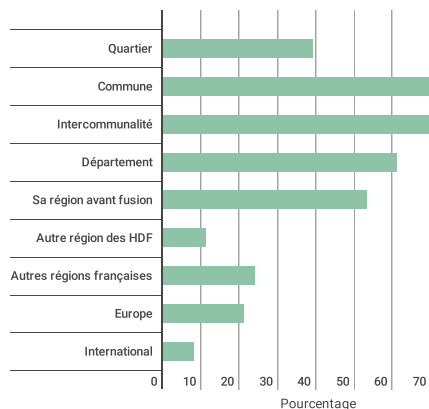
IMPLANTATION TERRITORIALE DES STRUCTURES



Cette cartographie des adhérents souligne une implantation majoritaire des structures au sein des pôles urbains du territoire, notamment autour d'Amiens et de Lille. Toutefois, elle révèle également la présence de plusieurs acteurs en milieu rural. Par ailleurs, le « plan SMAC » du ministère de la Culture et de la Communication prévoit l'implantation d'au moins une SMAC par département. En région Hauts-de-France, l'Aisne et le Pas-de-Calais n'ont à ce jour aucun équipement labellisé SMAC.

RAYON D'ACTION DES STRUCTURES

TERRITOIRES DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS



Pour avoir une idée réelle de l'impact des acteurs sur le territoire, il est intéressant d'étudier leurs rayons d'action. Pour cela, deux informations ont été demandées aux structures : le territoire de réalisation de leurs activités et la localisation de leurs partenariats. Ces deux indicateurs donnent des résultats assez proches.

Il apparaît que les adhérents agissent plutôt localement et que peu de structures ont un rayon d'action allant au-delà de leur région avant fusion. Les partenariats au niveau national et international restent rares. De plus, les liens entre les deux territoires de la région Hauts-de-France sont encore à développer : seules 13% des structures ont des partenariats sur l'autre territoire de la région.

ADHÉSION À DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

La dynamique territoriale est renforcée par une importante structuration de la filière. Ainsi, 68% des adhérents sont membres d'un ou de plusieurs réseaux ou fédérations en dehors du Patch et du RAOUL.

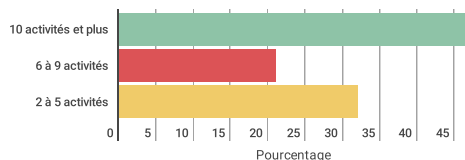
24 réseaux professionnels différents aux périmètres très spécifiques (labels indépendants, radios associatives, accompagnement artistique, vie associative, spectacle vivant, etc.) sont cités :

- 13 réseaux nationaux dont la Fédélina (Fédération des lieux de musiques actuelles), la FFMJC (Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture), et la FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens) ;

- 11 réseaux locaux dont 50° Nord (réseau d'art contemporain) pour le Nord-Pas-de-Calais ; Scènes de Picardie (réseau de lieux de spectacles vivant) ou encore Rés'O de Picardie (réseau pour la diffusion de spectacles jeunes publics) pour la Picardie.

PLURIACTIVITÉ DES ACTEURS

NOMBRE D'ACTIVITÉS PAR STRUCTURE



Le Patch et le RAOUL regroupent des acteurs s'investissant dans des activités aux contours parfois très différents. Le champ possible d'acti-

vités est ainsi très large. Pour se rendre compte de la pluriactivité des structures, une liste de 28 activités leur a été adressée. On obtient ainsi une moyenne de 10 activités par structure.

Près de la moitié des structures citent plus de 10 activités. Parmi ces structures, on retrouve notamment les SMAC, devant respecter un cahier des charges prévoyant des activités très variées. À côté de ce phénomène de pluriactivités, certaines structures sont plus spécialisées comme par exemple les radios.

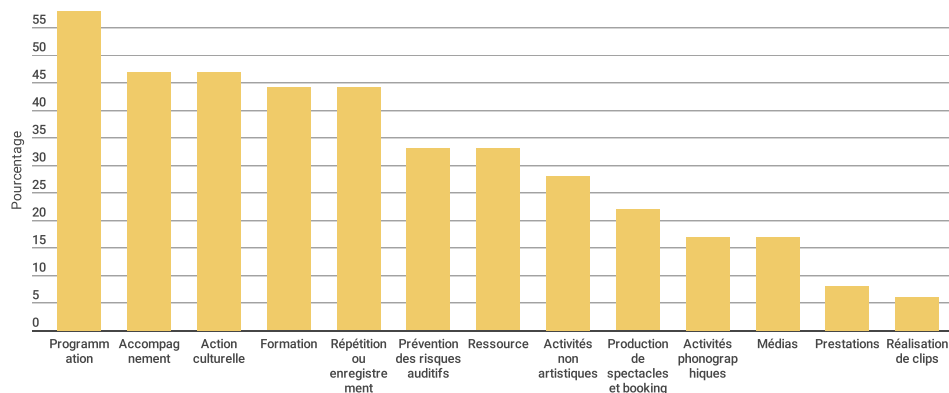
NATURE DES ACTIVITÉS

On recense 13 activités principales parmi les adhérents

Le premier élément notable concerne la diversité des activités principales des adhérents : formation, médias, ressource, production, accompa-

gnement, etc. Ce sont les relations entre ces activités qui font sens et créent la notion de filière ou d'écosystème.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DES STRUCTURES



Si les résultats sont globalement proches pour les deux organisations, des différences sont à noter. Alors que la programmation arrive en première position pour les structures du RAOUL (72%),

elle n'arrive qu'en troisième position pour le Patch (44%) ; de même pour les activités non-artistiques, correspondant en général à une activité de bar dans les lieux de diffusion.

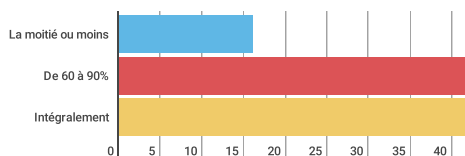
PLURIDISCIPLINARITÉ

66% des structures interviennent dans d'autres champs artistiques que les musiques actuelles

Les musiques actuelles restent prédominantes dans l'activité des adhérents, 42% se consacrant intégralement aux musiques actuelles. Il est à noter que 16% des structures consacrent la moitié ou moins de leur activité aux musiques actuelles.

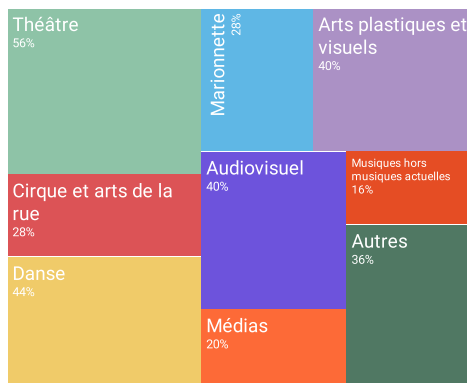
Cela traduit une forme de perméabilité de la musique avec son environnement artistique (vidéo, danse, etc.) ainsi que la transdisciplinarité de la création artistique contemporaine.

PART DES MUSIQUES ACTUELLES
DANS L'ACTIVITÉ GLOBALE



LES AUTRES CHAMPS ARTISTIQUES

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS NON MUSIQUES
ACTUELLES



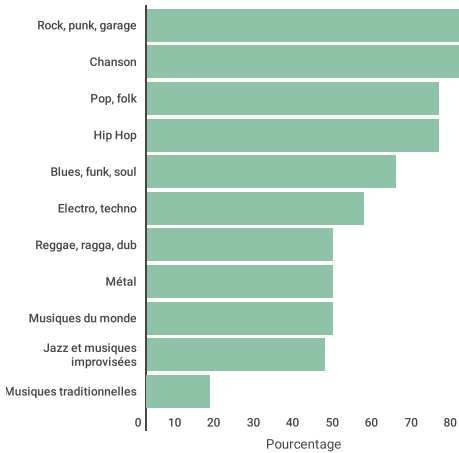
Lecture : Parmi les adhérents menant des activités dans d'autres champs artistiques, 40% interviennent dans l'audiovisuel.

ESTHÉTIQUES MUSICALES

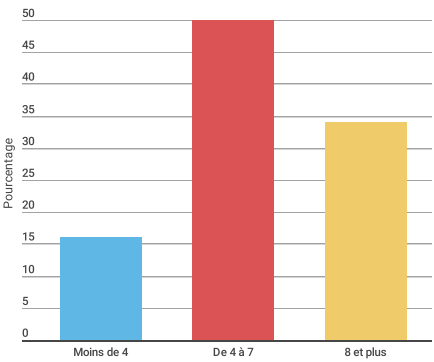
Les structures privilégient une approche plurielle des styles musicaux. Seuls 16% des adhérents consacrent leur activité à moins de 4 esthétiques

musicales et la moyenne s'élève à 6 esthétiques musicales par structure. Aucune structure n'est spécialisée dans une seule esthétique.

RÉPARTITION DES SYLES MUSICAUX



NOMBRE DE STYLES MUSICAUX PAR STRUCTURE



-2-

RESSOURCES HUMAINES DANS LES STRUCTURES

Note : en raison d'un déficit de données concernant l'un des adhérents sur cette partie et la suivante, l'analyse se fera sur 37 structures.

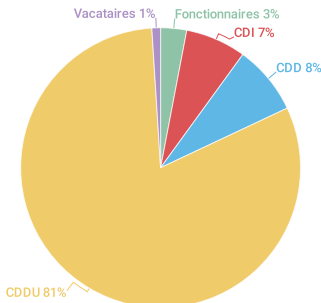
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLOI

1800 personnes étaient employées dans les structures du RAOUL et du Patch, représentant 343 ETP.

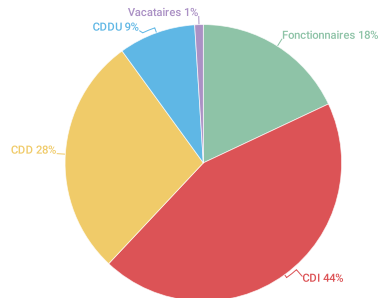
Hors intermittents, le nombre de salariés est rapporté à 515 personnes (287 ETP) pour l'ensemble des deux organisations.

Il est important de distinguer la situation des deux organisations. 21% des adhérents du Patch n'ont pas eu recours à l'emploi salarié en 2015, ce qui n'est le cas d'aucune structure adhérente du RAOUL. Les adhérents du RAOUL embauchent ainsi 1099 personnes (254 ETP), contre 701 personnes (89 ETP) pour les adhérents du Patch.

RÉPARTITION DES CONTRATS



RÉPARTITION DES ETP



LE TEMPS PARTIEL

Malgré le caractère durable des CDI et des CDD de plus de 6 mois, on note l'importance du temps partiel. Pour souligner ce phénomène, on peut calculer l'indice de temps partiel. Il suffit pour cela de ramener le nombre d'ETP au nombre total de salariés. Ce calcul révèle qu'en 2015, 19% des salariés exerçaient à temps partiel (en France, 18,8% des salariés travaillaient à temps partiel en 2015¹).

Les équivalents temps plein (ETP)

Le calcul des ETP consiste à rapporter le nombre d'heures incluses dans le contrat d'un salarié au nombre d'heures équivalent à un temps plein annuel, soit 1820 heures. Ainsi, un salarié à temps partiel (80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP. La notion d'ETP permet de se rendre compte de l'ampleur du temps partiel : une différence importante entre le nombre d'ETP et le nombre de personnes employées indique que beaucoup d'entre elles travaillent à temps partiel, ce qui peut révéler une certaine précarité.

EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS EN CDI

76 % des structures avaient recours au contrat à durée indéterminée (CDI)².

123 personnes étaient employées en CDI (105 ETP).

FONCTIONNAIRES

80% des régies de collectivités avaient recours à des personnes ayant le statut de fonctionnaire. A noter que deux régies ont également eu recours au CDI.

46 fonctionnaires étaient employés en 2015 (43 ETP).

EMPLOIS TEMPORAIRES

EMPLOIS EN CDD

51% des structures ont eu recours au contrat à durée déterminée (CDD) – hors CDD d'usage.

128 personnes étaient employées en CDD (65 ETP), dont :

- 43 en CDD de plus de 6 mois
- 85 en CDD de moins de 6 mois

VACATAIRES

30% des régies ont eu recours à ce type d'emploi.

20 vacataires ont été employés en 2015 (1.5 ETP).

¹ Données Insee - 2015.

² Ne sont pas incluses au sein de l'échantillon les structures en régie directe.

Vacataire dans la fonction publique³

Un vacataire (même si aucun texte ne le définit) est une personne à laquelle l'administration fait appel pour exécuter une tâche précise et très limitée dans le temps.

L'administration peut notamment recourir à un vacataire parce que :

- la tâche à accomplir est ponctuelle et qu'elle ne nécessite pas d'engager un agent non titulaire par contrat ;
- ou elle présente un caractère d'urgence auquel l'administration ne peut pas répondre autrement qu'en faisant appel à un intervenant extérieur.

EMPLOIS EN CDDU

Les CDDU représentent 75% des personnes employées, mais seulement 18% des ETP. Ceci souligne le caractère par nature temporaire de ce type de contrat.

65% des structures ont eu recours au CDDU :

- 830 artistes intermittents du spectacle, représentant 24 ETP
- 449 techniciens intermittents du spectacle, représentant 32 ETP
- 6 salariés en administration et communication, intermittents du spectacle
- 70 CDDU hors intermittents (6 ETP)

Note : Pour les intermittents, on calcule les ETP sur une base de 600 heures annuelles et non de 1820 heures comme pour les emplois permanents.

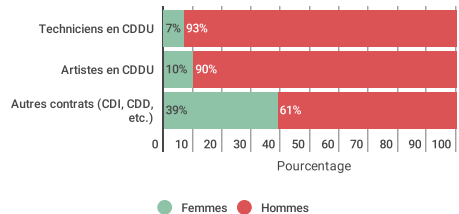
Le CDDU

Le contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) est un CDD réservé à certains secteurs et emplois « par nature temporaires ». Il permet à l'employeur de renouveler sans limitation et sans période de carence des contrats de courte durée. Le CDDU concerne notamment les salariés temporaires du spectacle, dits « intermittents » dont les règles de prise en charge spécifiques sont définies par les annexes 8 et 10 de l'assurance-chômage.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI : HOMMES - FEMMES

La proportion de femmes employées représente moins de 40% de l'ensemble des emplois de permanents (CDI, CDD, Fonctionnaires, Vacataires, etc.). Cette proportion est encore plus faible chez les intermittents artistes et techniciens.

RÉPARTITION HOMMES - FEMMES PAR TYPE DE CONTRATS



³ Source : service-public.fr, le site officiel de l'administration française.

RESSOURCES HUMAINES COMPLÉMENTAIRES

BÉNÉVOLAT

96% des associations et 30% des régions ont eu recours au bénévolat.

On compte 865 bénévoles au total dont 198 membres des conseils d'administration des associations. On dénombre 30 bénévoles en moyenne par structure⁴, pour un total estimé à près de 28 500 heures, soit 33 heures de travail par bénévole en moyenne en 2015. Le travail bénévole correspondrait ainsi à 16 ETP salariés. Rapporté aux 287 ETP salariés (hors intermittents), ce chiffre indique l'importance du bénévolat dans la filière.

Le bénévolat est en effet une force essentielle pour le secteur culturel : une enquête du DEPS montre qu'en 2015, en France, les bénévoles du secteur culturel représentaient l'équivalent de 189 000 ETP⁵.

SERVICES CIVIQUES

11% des structures ont eu recours au service civique, accueillant 7 personnes pour un total de 3 621 heures. Cela correspond à près de 2 ETP. Avec l'objectif du gouvernement de toucher 170 000 jeunes en 2017 contre 53 000 en 2015, le recours au service civique devrait continuer à progresser, même s'il reste à ce jour relativement marginal sur le territoire.

STAGES

22% des structures ont eu recours à des stagiaires indemnisés. À noter qu'aucune structure du Patch n'y a eu recours, alors qu'elles étaient 20% en 2014. 10 stagiaires ont ainsi été accueillis, pour un total de 6494 heures soit une durée moyenne de plus de 4 mois par stage.

35% des structures ont eu recours à des stagiaires non indemnisés. 29 stagiaires ont ainsi été accueillis, pour un total de 5 049 heures soit des stages courts d'une durée moyenne de 5 semaines.

Indemnisation des stages

La gratification est due lorsque la présence d'un stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à 2 mois, soit l'équivalent de 44 jours (sur la base de 7 heures par jour).

Le service civique

Le service civique est un dispositif national créé en 2010 visant à encourager l'engagement citoyen. L'Etat prend en charge l'indemnité versée à la personne engagée, ainsi que l'intégralité de sa couverture sociale. Le service civique peut être mis en place dans les associations à but non lucratif, ainsi que les structures de droit public, et s'adresse notamment au secteur culturel.

⁴ Les chiffres clés 2014 de la FédéliMa portant sur 144 lieux de musiques font état de 57 bénévoles en moyenne par structures avec une médiane à 30 bénévoles.

⁵ Chiffres clés 2016, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, 2016, p 46.

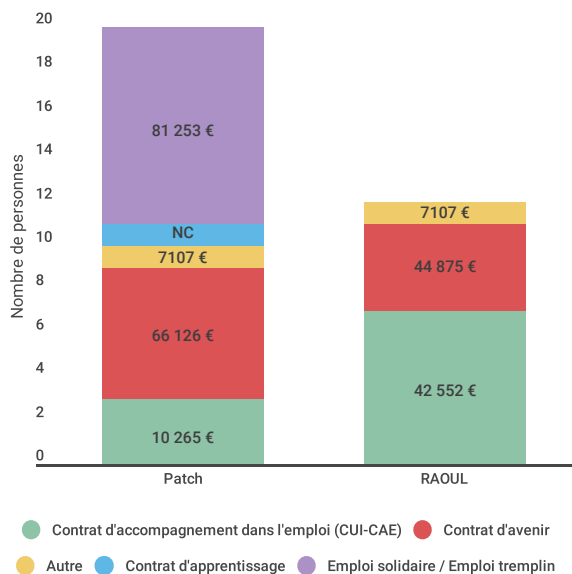
DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

Au total, 32 personnes ont bénéficié d'un dispositif d'aide à l'emploi, correspondant à 26 ETP. Le montant total accordé au titre de l'emploi aidé s'élève à 247 626 €.

On constate cependant d'importantes différences entre les deux organisations. Ainsi, alors que 47% des structures adhérentes au Patch ont eu recours à l'emploi aidé, cela ne concerne que 38% des structures adhérentes au RAOUL.

Si les montants d'aides à l'emploi sont plus importants en Picardie, cette situation est liée à la présence du dispositif des « emplois solidaires » sur ce territoire. En retirant les « emplois solidaires » de l'analyse, les montants d'aide s'équilibrent entre les deux territoires. Par ailleurs, on note une diminution des aides à l'emploi accordées en Picardie entre 2014 et 2015, passant de 185 295 € en 2014 (25 bénéficiaires) à 165 925 € (20 bénéficiaires).

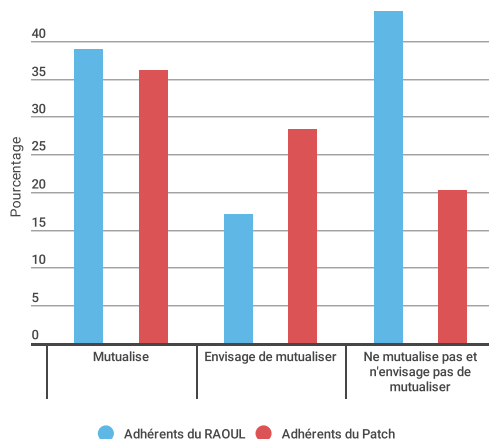
MONTANTS ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE DISPOSITIF D'AIDES À L'EMPLOI



Lecture : 9 adhérents du Patch ont bénéficié d'un emploi solidaire, pour un montant d'aides accordés de 81 253 €

MUTUALISATION DE L'EMPLOI

LES MUTUALISATIONS DE L'EMPLOI
AU SEIN DES DEUX ORGANISATIONS



27% des structures ont mutualisé de l'emploi

LES MODALITÉS DE LA MUTUALISATION

Les structures qui mutualisent passent par les modalités suivantes :

- prestation de service via un contrat de prestation (prix global forfaitaire avec facturation de coûts indirects) ;
- mise à disposition via une convention de mise à disposition (facturation à l'euro près du salaire toute charges comprises).

On peut noter l'absence de groupement d'employeurs.

LES ACTIVITÉS MUTUALISÉES

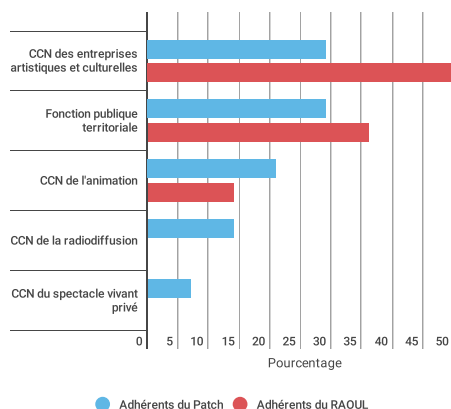
Les activités les plus mutualisées sont la production (dans son volet diffusion), la communication et l'administration.

Les structures qui envisagent de mutualiser mais ne le font pas encore citent notamment comme activités à mutualiser, la comptabilité et l'action culturelle.

CONVENTIONS COLLECTIVES ET SYNDICATS D'EMPLOYEURS

CONVENTIONS COLLECTIVES ET TEXTES APPLIQUÉS

APPLICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET TEXTES DE LA FONCTION PUBLIQUE



Convention collective

Une convention collective est un texte réglementaire qui définit, au sein d'une branche professionnelle, les conditions d'emplois des salariés.

Les différences observées sont le reflet des activités dominantes propres aux adhérents des deux organisations. La CCNEAC s'applique dans les entreprises du secteur public du spectacle vivant. Il est donc logique que les adhérents du RAOUL, plus axés sur la diffusion, l'appliquent de manière majoritaire. L'importance, dans les deux organisations, du texte de la fonction publique territoriale s'explique par l'application nécessaire de ce dernier par les structures en régie directe.

76% des structures appliquent une convention collective ou un texte statutaire

SYNDICATS D'EMPLOYEURS

30% des structures adhèrent au moins à un syndicat d'employeurs

Parmi les structures adhérentes à un syndicat d'employeurs, toutes adhèrent au Syndicat des musiques actuelles (SMA). Deux d'entre elles adhèrent à un deuxième syndicat ; l'une au Syndicat nationale des radios libres (SNRL) et l'autre au Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA).

-3- DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données économiques des adhérents du RAOUL et du Patch reflètent les réalités contrastées des acteurs des musiques actuelles en région Hauts-de-France.

Seules 35% des structures sont assujetties à la TVA, dont deux partiellement. Cela confirme que les activités de la plupart des structures ne

présentent pas de caractère lucratif. On peut cependant noter une différence entre les deux organisations, 44% des adhérents au RAOUL étant assujettis au moins partiellement à la TVA, contre seulement 26% pour les structures adhérentes au Patch. Cet élément se traduit notamment par des disparités importantes en termes de composition et de structure des budgets.

Application de la TVA et des impôts commerciaux⁶

L'instruction fiscale du 15 septembre 1998 réaffirme que l'exonération des impôts commerciaux demeure la règle pour les associations. Elle met en place une procédure qui permet de déterminer si l'activité d'une association est lucrative, ce qui entraîne de fait son assujettissement à l'impôt et à la TVA.

CHARGES

14,8 millions d'euros de charges sur
l'ensemble des structures

En moyenne, les charges s'élèvent à 435 894 € par structure. Mais la médiane est plus faible : la moitié des adhérents compte moins de 198 806 € de dépenses. Cet écart traduit une concentration des charges sur quelques structures. Si on retire de l'échantillon les 4 structures avec des charges supérieures à 1 million d'euros, la moyenne

baisse à 261 161 € et la médiane à 142 584 €. Par ailleurs, le total des charges des adhérents au RAOUL représente le double de celui des adhérents au Patch. Au sein même des deux organisations, de forts écarts existent entre les structures : la médiane est de 146 761 € pour les adhérents du RAOUL, et de 68 174 € pour ceux du Patch.

⁶ Audubert Philippe, *Profession entrepreneur de spectacles*, Irma, 2014, p. 64

CHARGES DE PERSONNEL

6,8 millions d'euros de charges de personnel

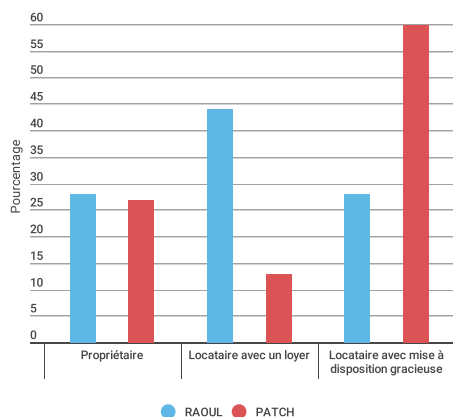
46% des dépenses sont consacrées aux charges de personnels (tout type de contrat inclus), représentant un total de 6,8 millions d'euros. Une analyse complémentaire sur les charges de personnel est présentée dans le chapitre 4 « focus financier ».

CHARGES LIÉES AUX LOCAUX

65% des structures réalisent leur activité dans des locaux professionnels individuels ; 24% dans des locaux professionnels partagés ; tandis que 11% réalisent leur activité à domicile. L'ensemble des données qui vont suivre portent sur les locaux professionnels.

Les propriétaires des locaux mis à disposition gracieusement sont principalement des acteurs publics, avec 85% de communes et intercommunalités et 8% d'établissements publics. Seul un espace de travail est mis à disposition par un acteur privé. Les loyers annuels hors charges de ces locaux sont valorisés pour un montant médian de 11 550 € par structure. A noter que parmi ces locataires avec mise à disposition gracieuse, 60% avaient des charges à assumer.

LES DIFFÉRENTS STATUTS D'OCCUPATION



301 184 € de frais liés aux locaux
dont 121 162 € de loyer et
180 021 € de charges

Parmi ces frais, près de 90% sont assumés par des structures du RAOUL. Cette différence s'explique par le nombre plus élevé de locataires avec un loyer au sein du RAOUL, dont des locations de locaux de taille et loyer importants. Ainsi, le loyer annuel moyen payé s'élève à 13 962 € pour les structures du RAOUL, contre seulement 4 733 € pour les adhérents du Patch et les charges annuelles moyennes payées s'élèvent à 15 193 € pour le RAOUL contre 7 023 € pour le Patch.

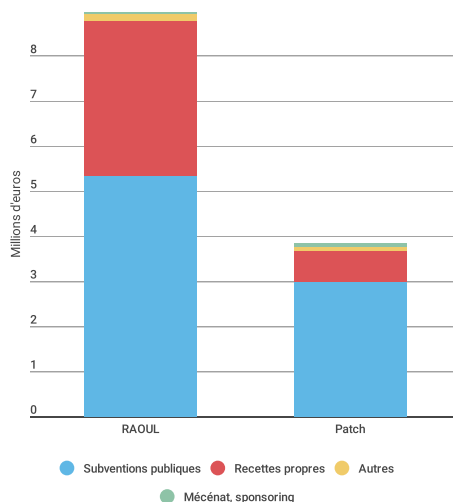
PRODUITS

14,9 millions d'euros de produits sur l'ensemble des structures

En moyenne, les produits s'élèvent à 438 814 € par structure. Mais la médiane n'atteint que le chiffre de 211 712 €. Cet écart traduit, comme pour les charges, une concentration des produits sur quelques structures.

Si on retire de l'échantillon les 4 structures avec des produits supérieurs à 1 million d'euros, la moyenne baisse à 264 469 € et la médiane à 154 674 €. Là encore, au sein même des deux organisations, de forts écarts existent entre les structures : la médiane est de 364 822 € pour les adhérents du RAOUL, et de 117 477 € pour ceux du Patch.

RÉPARTITION DES VENTES, SUBVENTIONS, MÉCÉNATS ET AUTRES AIDES (DONT SOCIÉTÉS CIVILES)



RECETTES PROPRES

Les recettes propres représentent le chiffre d'affaire des structures et sont le fruit des ventes et prestations réalisées par ces dernières. Elles sont constituées par exemple des recettes de billetterie et de bars pour les diffuseurs, des ventes de concerts ou de disques pour les producteurs, etc.

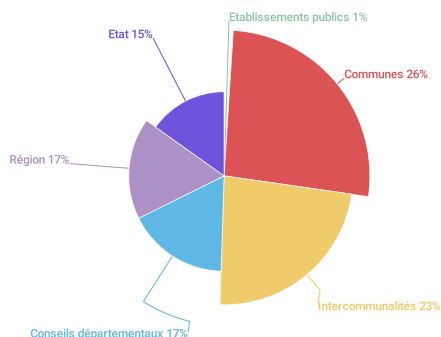
La moyenne des recettes propres s'élève à 122 451 €, tandis que la médiane est de seulement 31 009 €. Il existe ainsi une grande hétérogénéité des structures. Cet écart entre la moyenne et la médiane s'explique notamment par la concentration de plus de 60% du total des recettes propres sur deux structures du RAOUL. La médiane est de 42 990 € pour les adhérents du RAOUL et de 24 144 € pour ceux du Patch.

4,1 millions d'euros de recettes propres, soit 27 % du produit total des structures

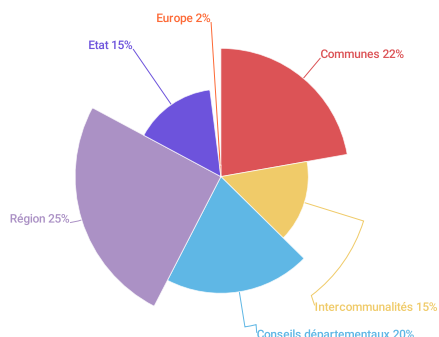
FINANCEMENTS PUBLICS

En moyenne, les structures perçoivent 254 664 € de financements publics. Mais la médiane est plus basse, la moitié des structures touchant moins de 156 142 €. Les structures du RAOUL bénéficient en moyenne de 335 256 € de subventions contre 187 560 € pour les structures du Patch. On constate cependant pour les structures des deux organisations, une baisse du niveau de subvention qui était en moyenne l'an dernier pour le Patch de 201 681 € et en 2013 pour le RAOUL de 398 192 €.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS AU SEIN DU PATCH



RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS AU SEIN DU RAOUL



Note : Les « financements publics » présentés ici regroupent les subventions de fonctionnement et d'investissement, les aides au projet, les aides à l'emploi, mais aussi le budget alloué par les collectivités aux structures adhérentes en régie directe.

8,3 millions d'euros de financements publics, soit 55% du montant total des produits

À noter que ces financements publics ont été alloués à 79% au fonctionnement global des structures, les 21% restant étant fléchés sur des projets spécifiques.

MÉCÉNAT ET SPONSORING

41% des structures ont bénéficié d'aides privées en 2015, pour un montant total de 114 398 €, soit moins de 1% du total des produits.

APPORTS DE PRODUCTEURS ET COPRODUCTEURS

8% des structures en ont bénéficié, pour un montant total de 18 992 €. Ces ressources restent très marginales.

AIDES DES SOCIÉTÉS CIVILES ET DES ORGANISMES PROFESSIONNELS

Les sociétés civiles

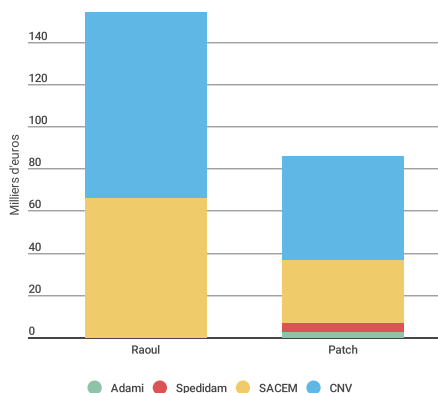
Les sociétés civiles (SACEM, Adami, Spedidam, SCPP, SPPF) sont des sociétés de gestion des droits d'auteur, c'est-à-dire des organisations à but non lucratif qui perçoivent et redistribuent les droits d'auteur et droits voisins. Cette mission de perception / répartition s'accompagne généralement d'une mission de soutien aux projets qui permet aux structures de la filière de percevoir des aides à la diffusion, à la création, ou encore à la formation des artistes.

Le CNV

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), est un Etablissement Public à caractère industriel et commercial créé en 2012 et placé sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. La mission du CNV est de soutenir le spectacle vivant de musiques actuelles, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières aux divers porteurs de projets.

30% des structures ont bénéficié d'aides de sociétés civiles et d'organismes professionnels, pour un total de 266 906 €

DÉTAIL DES AIDES DES SOCIÉTÉS CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS



-4-

FOCUS FINANCIER**CONTEXTE**

En appui des diagnostics effectués dans le cadre du CROMA (Collectif de réflexion ouvert des musiques actuelles) et des travaux d'observation menés en région, les deux organisations territoriales ont repéré des fragilités dans les situations financières de leurs adhérents : problématique structurelle de trésorerie et de fonds de roulement, de financement de l'investissement, de diminution des aides à l'emploi et des subventions publiques, etc.

Il est parfois difficile pour certaines structures de s'approprier ces sujets qui nécessitent le recours à des outils adaptés. Ainsi, ce « focus » vise à documenter ces problématiques. Les données présentées exposent différentes réalités et aident à comprendre les blocages auxquels les acteurs peuvent se confronter.

Il est important de distinguer la situation des deux organisations. 21% des adhérents du Patch n'ont pas eu recours à l'emploi salarié en 2015, ce qui n'est le cas d'aucune structure adhérente du RAOUL. Les adhérents du RAOUL embauchent ainsi 1099 personnes (254 ETP), contre 701 personnes (89 ETP) pour les adhérents du Patch.

MÉTHODOLOGIE

L'analyse financière s'appuie en premier lieu sur les documents comptables annuels des structures constitués du compte de résultat et du bilan. Sont donc exclues ici les très petites associations (TPA) ne possédant pas ces documents comptables, et les structures en régie directe pour lesquelles les éléments comptables liés à leur activité étant intégrés à la comptabilité générale de leur collectivité de rattachement rend difficile leur accès. Au total, l'échantillon final de cette partie est composé de 22 structures.

Afin d'analyser les mécanismes d'amélioration et de dégradation des situations financières dans le temps, il a été demandé aux adhérents de fournir leurs comptes annuels sur les trois derniers exercices (2013, 2014 et 2015). Pour faciliter une lecture fine des données, les analyses qui suivent se fondent sur les nets cumulés mais laissent également la place à une analyse par groupe ou par tranche en fonction des sujets étudiés.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU BILAN

L'analyse financière s'envisage à travers les évolutions de certains indicateurs importants du bilan. Au sein des deux organisations, on observe une diminution moyenne de 15% du fonds de roulement entre 2013 et 2015, ce qui traduit un affaiblissement des capacités de financement des actions. Un tiers des structures ont un besoin en fonds de roulement en 2015, et doivent ainsi trouver d'autres financements (emprunts à court terme par exemple) pour couvrir leur besoin en financement temporaire. Mais cet indicateur tend à s'améliorer car elles étaient plus de la moitié en 2013.

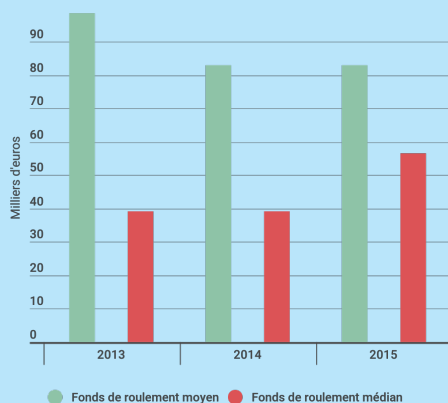
Le fonds de roulement⁷

Cette notion d'analyse financière désigne la différence entre les ressources de longue durée de l'association (ses fonds propres et ses dettes financières à moyen et long terme) et ses emplois de longue durée, c'est-à-dire ses immobilisations. Pour être en bonne santé financière, une association devrait avoir un fonds de roulement positif et suffisant pour couvrir son besoin en fonds de roulement (BFR).

Le besoin en fonds de roulement⁸

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est dû aux décalages de trésorerie dans l'exploitation. Il se calcule en soustrayant les besoins de financement (valeurs des stocks + factures clients non réglées + subventions notifiées non versées) des ressources de financement (factures de fournisseurs non réglées et dettes sociales et fiscales).

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT ENTRE 2013 ET 2015



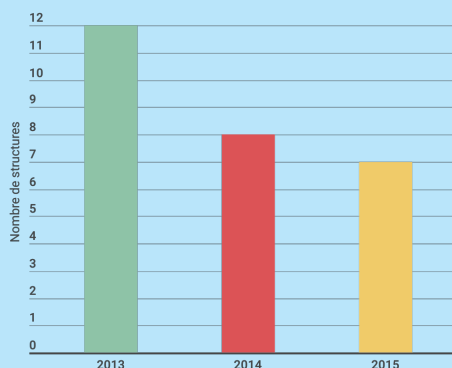
Pour tenter de comprendre ces besoins de financement, il est intéressant d'observer les diverses créances des adhérents. On note que les créances de subventions constituent près de 70% des créances totales en 2015. En moyenne, cela représente 61 000 € par structure sur ce même exercice (la médiane est à 40 000 €). Cette problématique concerne la quasi-totalité des répondants. Elle a de forts impacts sur la gestion de trésorerie, en début d'année civile notamment.

Le nombre de jours de trésorerie nette correspond au nombre de jours sans apport de trésorerie, calculés à partir de la trésorerie nette. Il a augmenté de 29% entre 2013 et 2015 et la médiane s'établit à 75 jours, ce qui traduit une gestion de trésorerie attentive. Mais 4 structures ont une trésorerie nette inférieure à 30 jours indiquant, dans ce cas, une fragilité.

⁷ Guide association et trésorerie, CNAR Financement et France Active, p. 22

⁸ Ibid., p. 21

ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT (OU BFR) 2013 ET 2015



Lecture : 7 structures (sur les 22 de l'échantillon) avaient un besoin de financement (ou BFR) en 2015.

Si l'on observe plusieurs indicateurs cumulés (fonds propres, évolution du fonds de roulement et du BFR, situation de la trésorerie nette et évolution de la trésorerie nette), on constate que pour plus de la moitié des structures, au moins deux de ces indicateurs se dégradent en 2015. Seules 6 structures ne connaissent que des améliorations de ces indicateurs.

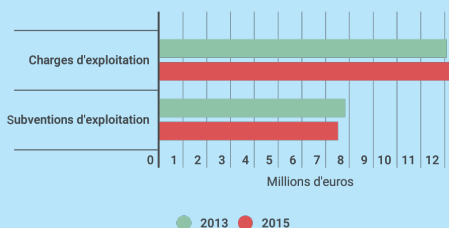
ÉLÉMENT D'ANALYSE DES COMPTES DE RÉSULTAT

A travers la lecture des comptes de résultats, la structure même des budgets d'exploitation des adhérents traduit les équilibres parfois fragiles de ces derniers. Entre 2013 et 2015, les charges d'exploitation sont en légère augmentation (en moyenne 3% du total cumulé).

La part du personnel salarié (permanents et intermittents) a diminué sur la période et représente en moyenne 47% du budget total des structures. On peut souligner sur ce point des différences importantes entre les deux organisations ; là où la médiane concernant la part des salaires s'établit à 42% au sein du RAOUL, elle atteint 61% au sein du Patch. Cette situation s'explique en partie par le montant médian des charges d'exploitation des structures des deux organisations : autour de 393 000 € en Nord-Pas-de-Calais, il atteint 155 000 € en Picardie. Comme on le constate dans d'autres secteurs artistiques, le volume global des charges influe sur la part des charges de personnels.

Si les charges ont augmenté de 3%, les subventions cumulées ont diminué de 4% entre 2013 et 2015. Elles représentent en moyenne 60% des produits d'exploitation en 2015. La part des ventes et des prestations a connu de son côté une augmentation de plus de 5% sur la période, traduisant la nécessité pour les acteurs de développer les recettes propres (23% en moyenne en 2015 sur l'échantillon concerné).

ÉVOLUTION DES CHARGES ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ENTRE 2013 ET 2015



ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU FOCUS

D'un point de vue « patrimonial », les données exposées révèlent dans l'ensemble des situations financières relativement équilibrées parmi les structures des deux organisations. Toutefois, cela ne doit pas masquer des disparités importantes et la diminution du fonds de roulement moyen ainsi que la part encore importante de structures avec un besoin de financement. Sur le versant « exploitation », la hausse des charges (inflation, développement de projets, etc.) entre 2013 et 2015 n'a pas été pleinement accompagnée par la puissance publique, mais compensée par un ac-

croissement des recettes propres. Face à la baisse des subventions et aux déséquilibres structurels (emplois, activités, etc.), les adhérents du Patch et du RAOUL ont adopté une gestion attentive et prudente cherchant un équilibre entre l'exploitation et la santé financière globale de leurs structures. Mais cela a des conséquences visibles sur la capacité des structures à entreprendre et à financer de nouvelles actions et peut à moyen terme dégrader certaines situations financières déjà fragiles.

CONCLUSION

Cette enquête socioéconomique commune aux adhérents du Patch et du RAOUL constitue l'un des travaux issus du rapprochement entre les deux organisations territoriales initié début 2015 et qui aboutira à la création d'un pôle régional des musiques actuelles Hauts-de-France en 2018. Elle permet de confirmer par la production de données les grandes tendances identifiées par le pôle picard et le réseau nordiste et qui s'inscrivent plus largement dans des dynamiques nationales. Dans un secteur qui se professionnalise depuis 30 ans, nos adhérents sont désormais en majorité des structures implantées depuis plusieurs années, des acteurs importants de la filière des musiques actuelles et du secteur culturel, qui collaborent localement et s'inscrivent dans des partenariats nationaux et internationaux. D'autres sont plus récentes, bénévoles ou mono-salariales mais participent elles aussi à la vitalité culturelle de leurs bassins de vie et sont indispensables à l'équilibre de la filière. Toutes sont pluriactives et agissent dans d'autres champs artistiques, convaincues de l'importance de la pluridisciplinarité et de la réalité tangible de la perméabilité entre les pratiques.

Cependant, ce travail d'observation révèle que les adhérents du Patch et du RAOUL restent des structures vulnérables qui agissent dans un secteur dont la prise en compte par les politiques publiques demeure en deçà d'autres disciplines artistiques. Ce sont pour la majorité des structures employeuses mais au sein desquelles le recours aux dispositifs d'aides à l'emploi reste trop important. L'enquête confirme également les différences fortes entre les deux anciens territoires. Si le Nord-Pas-de-Calais s'est structuré autour d'équipements culturels, la Picardie a privilégié le développement de projets de territoires. Plus généralement, les écarts importants de certaines données de l'étude traduisent les dissemblances entre les adhérents des deux territoires.

Notre secteur a prouvé depuis de nombreuses années sa faculté à trouver de nouvelles formes de coopération, à innover et à créer des espaces de dialogue et de concertation. Les données issues de ce travail d'observation participative et partagée, qui s'inscrit dans le temps, doivent permettre de développer la production de connaissance sur la filière, l'identification des enjeux et la consolidation de ces coopérations. Au cœur du projet du futur pôle régional, l'observation participera à la structuration du secteur des musiques actuelles dans les Hauts-de-France et permettra à la future entité, en lien avec les partenaires publics, d'appuyer le développement culturel, social et éducatif d'une nouvelle région attractive et créative.

François Demarche
Directeur du Patch

Mickaël Perissinotto
Coordinateur du RAOUL

SYNTHÈSE

DES ACTEURS DYNAMIQUES...

UN VASTE CHAMP D'ACTION

Une moyenne de 10 activités par structure ; 66% des structures intervenant également dans d'autres champs artistiques que les musiques actuelles ; 84% des structures intervenant dans plus de 4 esthétiques.

DES ACTEURS DYNAMIQUES ET ANCRÉS SUR LE TERRITOIRE

79% des structures agissant au sein de leur commune et 61% des structures agissant au niveau départemental.

DES STRUCTURES EMPLOYEUSES

1800 personnes employées représentant 343 équivalents temps plein, dont 105 ETP en contrat à durée indéterminée.

DES BÉNÉVOLES IMPLIQUÉS

865 bénévoles représentant 16 équivalents temps plein.

UN POIDS ÉCONOMIQUE IMPORTANT

14,9 millions d'euros de budget cumulé sur l'ensemble des adhérents.

... MAIS QUI RESTENT FRAGILES

UNE PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI

43% des structures recourant à l'emploi aidé.

UNE RÉPARTITION INÉGALE DE L'EMPLOI ENTRE HOMMES ET FEMMES

Seules 18% de femmes employées au sein des structures (tout type de contrats confondus).

DES MODÈLES ÉCONOMIQUES FRAGILES

Une érosion des subventions qui représentent 55% en moyenne des budgets des structures.

Les subventions cumulées ont diminué de 4% entre 2013 et 2015.

Les créances de subventions constituent près de 70% des créances totales.

Une diminution moyenne de 15% du fonds de roulement entre 2013 et 2015.

REMERCIEMENTS

Le groupe de travail sur l'observation, pour son implication dans l'élaboration de cette étude : Philippe Renault (ASCA), Jessica Vaillant (Radio Campus Amiens), Vadim Vernay (La Mais°n) et Nicolas Ossywa (Prolifik Records).

A l'ensemble des adhérents du RAOUL et du Patch pour le temps qu'ils ont consacré à cette enquête.

Enquête réalisée par Salomé Pham-Van-Hué, stagiaire chargée d'étude et d'observation au Patch, et Maxime Vacher, stagiaire chargé de l'observation au RAOUL, sous la direction des équipes salariées des deux organisations.

Conception graphique : Le Patch - pôle des musiques actuelles en Picardie
Cartographie (page 8) : Emilie Bergogne

LES ADHÉRENTS

LE PATCH

Cité Carter (Amiens)
 Crea-Son (Liancourt Saint-Pierre)
 Espace culturel Picasso (Longueau)
 Goneprod (Chantilly)
 La Briqueterie (Amiens)
 La Grange à Musique (Creil)
 La Lune des Pirates (Amiens)
 La Mais°n (Saleux)
 La Manekine (Pont Sainte Maxence)
 La Manufacture (Saint-Quentin)
 Le Palace (Montataire)
 Les Caves à Musique (Laon)
 Les Caves à Musique (Tergnier)
 La Biscuiterie (Chateau-Thierry)
 L'Ouvre-Boîte (Beauvais)
 Les Radicaux Libres (Amiens)
 Prolifik Records (Amiens)
 Radio Campus Amiens (Amiens)
 Radio Graf'Hit (Compiègne)
 Rock'n Oise (Crépy-en-Valois)
 Salle Saint-Gobain (Thourotte)
 Traces & Cie (Tracy le Mont)

LE RAOUL

Les 4Écluses (Dunkerque)
 Le 9-9bis / Le Métaphone (Oignies)
 Bougez Rock (Maubeuge)
 Les Nuits Secrètes (Aulnoye-Aymeries)
 La BIC (Lille)
 La malterie (Lille)
 Fructôse (Dunkerque)
 RiF (Lille)
 Le Nautilys (Comines)
 Le Poche (Béthune)
 Le Grand Mix (Tourcoing)
 La Cave aux Poètes (Roubaix)
 L'Escapade (Hénin-Beaumont)
 Dynamo (Lille)
 Droit de Cité (Aix-Noulette)
 Le Centre culturel Gérard Philipe (Calais)
 La Boîte à Musiques (Wattrelos)
 Le Baladin (Torcy)
 Les Arcades (Faches-Thumesnil)
 L'ARA (Roubaix)
 L'Abattoir (Lillers)
 L'Aéronef (Lille)

LE PATCH

PÔLE DES MUSIQUES ACTUELLES EN PICARDIE



Siège

8 av de Bourgogne
60000 Beauvais

—

Bureaux

12 rue Dijon
80000 Amiens

—

T. 03 65 80 14 59

E. contact@le-patch.net

—

www.le-patch.net

Le Patch est le pôle des musiques actuelles en Picardie. Créé en 2005, il développe en actes la structuration de la filière des musiques actuelles, les coopérations professionnelles et territoriales, ainsi que les connexions de cette filière avec son environnement professionnel inter-régional et national.

Par une approche collective et partagée, il mène un travail d'observation et de concertation sur les enjeux de la filière, accompagne les acteurs de terrain dans leur développement (artistes et porteurs de projet) ainsi que les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de politiques publiques inscrites dans le champ des musiques actuelles. Il sensibilise et mobilise également les acteurs sur la question des risques auditifs à travers un travail d'éducation artistique et culturelle.

Enfin, à travers une fonction « prospective », le pôle régional des musiques actuelles en Picardie expérimente de nouvelles formes de coopérations et de nouveaux outils porteurs pour la filière.

LE RAOUL

RÉSEAU MUSIQUES ACTUELLES EN NORD-PAS-DE-CALAIS



Siège & bureaux

301 av des Nations Unies
59100 Roubaix

—

03 20 73 22 56

contact@reseau-raoul.com

—

www.reseau-raoul.com

Le RAOUL œuvre à la mise en réseau de structures de musiques actuelles, qu'il accompagne dans leur structuration professionnelle, sur lesquelles il prend appui au travers de leur expertise pour mener son projet, et pour lesquelles il met en valeur le rôle essentiel qu'elles tiennent dans le développement des musiques actuelles sur le territoire.

À travers son projet, le RAOUL se donne pour missions le développement et la structuration professionnelle du secteur des musiques actuelles et sa reconnaissance dans les politiques publiques, par plusieurs modes d'action : la coopération sectorielle à l'échelle régionale, nationale, eurorégionale et européenne, la mobilisation des professionnels, l'accompagnement des adhérents, l'observation de la filière, la mise en œuvre d'actions à destination des adhérents, des professionnels et artistes de la filière des musiques actuelles (rencontres professionnelles, sensibilisation pour une bonne gestion sonore...).

Le Patch – Pôle des musiques actuelles en Picardie reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, du Conseil régional Hauts-de-France, des Conseils départementaux de l'Oise et de la Somme et de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole.



Le RAOUL, réseau musiques actuelles en Nord-Pas-de-Calais, reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, du Conseil régional Hauts-de-France et du Conseil départemental du Nord.

